

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-troisième session
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2015

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-troisième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. John Sandage, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. La session était présidée par Mme Bucura Ionescu (Roumanie). M. Marco Aleman (OMPI) en a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/23/1 Prov.) après avoir modifié la cote du document indiqué au point 3 de l'ordre du jour et inclus deux nouveaux documents aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION

3. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingt-deuxième session (document SCP/22/7 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/23/2.

5. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/23/3.

7. Les délégations ont fait part de leur expérience et présenté des études de cas sur l'efficacité des exceptions et limitations, plus précisément au regard des questions de développement. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions relatives aux exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev. et SCP/23/4.

9. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté sa proposition concernant l'étude sur le partage du travail (document SCP/23/4). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

10. En outre, une séance d'échange d'informations sur l'expérience acquise par des experts de différentes régions concernant l'évaluation de l'activité inventive dans les procédures d'examen, d'opposition et de révocation a été tenue.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11 et SCP/21/9.

12. Le comité a poursuivi ses délibérations concernant l'étude de faisabilité sur la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet ou les brevets (document SCP/21/9). Le comité a également examiné d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

13. Par ailleurs, un séminaire sur la relation entre les systèmes de brevets et, notamment, les enjeux liés à la disponibilité des médicaments dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), y compris la promotion de l'innovation et du transfert de technologie nécessaire pour faciliter l'accès à des médicaments génériques ou brevetés dans ces pays a été tenu.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

14. Une séance d'échange d'informations entre les États membres sur la protection de la confidentialité pour différentes catégories de spécialistes des brevets et les agents de brevets nationaux et étrangers a été tenue.

15. Le comité a poursuivi ses délibérations sur la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/4.

17. Le comité a examiné les questions relatives au transfert de technologie au regard du caractère suffisant de la divulgation. Le comité a également examiné d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne le transfert de technologie.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES – PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC)

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/5.

19. La délégation du Brésil, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a présenté la proposition. Le comité a poursuivi ses délibérations sur la question. Certaines délégations ont exprimé leur appui à la proposition, tandis que d'autres ont fait part de leur opposition. Après quelques échanges, le président, après avoir consulté les coordonnateurs des groupes régionaux, a proposé que l'examen de la question soit poursuivi à la prochaine session et que les délégations intéressées puissent apporter des contributions.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

20. La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.

21. Faute d'accord, sur proposition de la présidente, le comité est convenu de poursuivre les discussions à sa prochaine session sur la base de l'ordre du jour de la vingt-troisième session figurant dans le document SCP/23/1. Les États membres pourront soumettre des propositions concernant les travaux du comité avant sa prochaine session.

22. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-quatrième session, qui se tiendra à Genève, seraient annoncées en temps utile.

23. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP présentent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le

comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

24. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé présenté par la présidente.

[Fin du document]